

COMMUNE DE
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

**Compte-rendu de la réunion d'installation du
conseil municipal du 28 mai 2020**

*L'an deux mil vingt,
le 28 mai à dix-neuf heures,
le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire,
à la salle du conseil de la mairie.*

Date de convocation du conseil municipal : 20/05/2020

Afin de répondre aux exigences de l'ordonnance du 13 mai 2020, la séance se tient à huis-clos. La séance est filmée et retransmise en direct sur YouTube : <https://youtu.be/JjfZWA0dntc>

PRESENTS

Nathalie AUDRY, Cendrine BABOT, Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean Claude DEMPERE, Caroline FEZAS, Daniel GASC, Nathalie GHIANDAI, Vincent HONIAT, Brigitte LAGARDE, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Daniel RALIERE, Marion SAUVESTRE.

ABSENTS / EXCUSES

Aucun

Cendrine BABOT et Daniel RALIERE sont désignés assesseurs.

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance.

Rappel des résultats du scrutin du 15 mars 2020 :

Nombre d'inscrits	908	
Nombre votants	581	63.99%
Nombre de votes exprimés	566	62.33%
Nombre de votes blancs	3	0.52%
Nombre de votes nuls	12	2.07%
Thierry CHEBELIN	338 votes	59.71%
Daniel GASC	228 votes	40.28%

Au premier tour des élections municipales 2020, 581 électeurs ont placé Thierry CHEBELIN en tête avec 59.71% des voix. Daniel GASC est devancé en recueillant 40.28% des voix. Lors de ce scrutin, 36.01% des habitants se sont abstenus ; les bulletins blancs et nuls représentent respectivement 0.52% et 2.07% des suffrages.

Avant le démarrage de la séance, Daniel GASC souhaite prendre la parole :

Il rappelle les résultats du scrutin du 15 mars 2020. Il félicite l'équipe de sa campagne et précise que 3 des colistiers « Gagnant » sont ici représentés.

Il remercie l'ensemble de son équipe qui a contribué à gérer la commune pendant ce mandat et particulièrement Jean-Pierre COMBRET, son premier adjoint, mais aussi Daniel RALIERE, pour son implication, Isabelle CAUBET pour sa participation à la communication et son implication sur le devoir de mémoire, ainsi que Thierry CHEBELIN excellent adjoint dans son domaine. Pour sa part, il a du mal à digérer cette défaite mais l'accepte car c'est la démocratie.

La parole et la présidence de séance sont données à Gérard BOUILLARD, membre le plus âgé de l'assemblée.

Introduction de Gérard BOUILLARD :

« C'est avec une grande fierté et une pensée pour notre ancien maire disparu, Ange Fernandez, que je préside ce soir, ce premier conseil municipal jusqu' à l'élection du maire de BONREPOS SUR AUSSONNELLE pour cette nouvelle mandature. La liste BONREPOS AUTREMENT POUR 2020 a vu le jour le 25 octobre 2018 et depuis cette date, elle n'a cessé de construire son programme, consolidée par nos réunions de quartier, de se connaître, de se souder, de former une véritable équipe, et d'arriver au 15 mars 2020 confiante de ses valeurs.

Merci à tous les Reposiens et Reposiennes qui se sont déplacés en nombre et qui ont fait que les résultats n'ont laissé aucune ambiguïté. Et, comme certains ont pu le dire pendant la campagne je me permettrais de faire ce jeu de mots : la liste BONREPOS AUTREMENT ne pouvait être que GAGNANTE. »

Gérard BOUILLARD procède à l'appel des élus.

ORDRE DU JOUR

- Election du maire
- Désignation du nombre d'adjoints au maire
- Election des adjoints au maire
- Désignation du nombre de conseillers délégués
- Délégation d'attribution au maire et délégation de fonction et de signatures
- Indemnité de fonction des élus
- Election des membres de la commission d'appel d'offres
- Désignation des membres des diverses commissions
- Confirmation d'un délégué titulaire + un délégué suppléant Muretain Agglo
- Election des délégués des syndicats :
 - SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne) :
2 délégués titulaires
 - SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux-du-Touch) :
1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant

1/ Election du maire

Un seul candidat se présente : Thierry CHEBELIN

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Gérard BOUILLARD procède au dépouillement.

Résultat : 13 voix pour Thierry CHEBELIN, 2 bulletins blancs.

Thierry CHEBLIN est élu maire.

Thierry CHEBELIN prend la parole : il remercie tous les Reposiens pour la confiance témoignée lors des élections, se dit heureux mais bien conscient de l'enjeu que représentent les 6 années à venir.

2/ Désignation du nombre d'adjoints au maire

Thierry CHEBELIN précise que le nombre d'adjoints ne peut pas dépasser 30% de l'assemblée délibérante, arrondi au nombre entier inférieur. Pour la commune de Bonrepos sur Aussonnelle le nombre maximum d'adjoint est ainsi de 4. La proposition est de maintenir le nombre d'adjoint à ce maximum, soit 4, comme lors des précédents mandats.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

Vote « POUR » à l'unanimité.

3/ Election des adjoints au maire

Thierry CHEBELIN précise que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal doit élire une liste d'adjoints. Cette liste doit respecter la parité, mais l'ordre des candidats peut différer de celui des élections.

Une seule liste se présente :

Cendrine BABOT, Daniel RALIERE, Karine BORDES, Jean-Claude DEMPÈRE

Franck NEZRY souhaite prendre la parole : il souhaite faire un rappel sur l'inéligibilité des adjoints et fait une lecture de l'article L2122-5 qui mentionne l'inéligibilité aux postes de maire ou adjoints de certains agents de l'administration. Franck NEZRY précise que Cendrine BABOT est peut-être dans ce cas. Une copie de l'article est donnée à tous les membres de l'assemblée.

Cendrine BABOT prend la parole et précise qu'elle travaille à Carbonne et qu'il n'y a aucun conflit avec son poste d'adjoint à Bonrepos.

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Résultat : 13 voix pour la liste proposée, 2 bulletins blancs.

Sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés dans l'ordre de la liste en respectant le principe de parité :

1^{ère}	adjointe	Cendrine BABOT
2^{ème}	adjoint	Daniel RALIERE
3^{ème}	adjointe	Karine BORDES
4^{ème}	adjoint	Jean-Claude DEMPÈRE

Thierry CHEBELIN donne lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local (Article L1111-1-1 CGCT).

4/ Désignation du nombre de conseillers délégués

La proposition de Thierry CHEBELIN est de ne pas nommer de conseillers délégués.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

Vote « POUR » à l'unanimité.

5/ Délégation d'attribution au maire et délégation de fonction et de signatures

Tous les membres du conseil ont eu la fiche de délégations au maire. Thierry CHEBELIN précise les modifications apportées et demande s'il y a des remarques.

Aucun membre du conseil n'a de remarque.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

Vote « POUR » à l'unanimité.

6/ Indemnité de fonction des élus

Thierry CHEBELIN rappelle l'enveloppe augmentée due au passage à + de 1000 habitants :

- Plafond maximal maire : 2006.93 € brut mensuel
- Plafond maximal adjoints : 770.10 € brut mensuel
- Enveloppe maximale annuelle : 61 047.96 € brut

6.1/ Non utilisation de l'intégralité de l'enveloppe

Thierry CHEBELIN souhaite que le maire et les adjoints n'utilisent pas l'intégralité de ces montants.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

Vote « POUR » à l'unanimité.

6.2/ Vote des indemnités

Comme évoqué lors de la campagne et voté ci-dessus, la partie de cette enveloppe est répartie sur l'ensemble des membres du conseil selon la proposition suivante :

- Indemnité au maire : 700 € brut mensuel
- Indemnité aux adjoints : 320 € brut mensuel
- Indemnité aux conseillers : 160 € brut mensuel
- Enveloppe annuelle consommée : 44 880 € brut (économie d'environ 15 000€)

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

Vote « POUR » à l'unanimité.

7/ Election des membres de la commission d'appel d'offres

La commission est composée du maire, de 3 conseillers titulaires et 3 conseillers suppléants.

7.1 Election des titulaires

Les candidats sont Vincent HONIAT, Karine BORDES et Cendrine BABOT.

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Résultat : 14 voix pour Vincent HONIAT, 14 voix pour Karine BORDES, 13 voix pour Cendrine BABOT, 1 bulletin blanc.

Vincent HONIAT, Karine BORDES et Cendrine BABOT sont élus conseillers titulaires à la commission d'appel d'offres.

7.2 Election des suppléants

Les candidats sont Daniel RALIERE, Gérard BOUILLARD et Marion SAUVESTRE.

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Résultat : 15 voix pour Daniel RALIERE, 14 voix pour Gérard BOUILLARD, 14 voix pour Marion SAUVESTRE.

Daniel RALIERE, Gérard BOUILLARD et Marion SAUVESTRE sont élus conseillers suppléants à la commission d'appel d'offres.

8/ Désignation des membres des diverses commissions

Rappel de la constitution des commissions :

Commission	Responsable	Membres
Finances et urbanisme	Cendrine BABOT	Gérard BOUILLARD Jean Claude DEMPÈRE Karine BORDES Vincent HONIAT Jonathan MATTIOLI
Sécurité, développement durable et environnement	Daniel RALIERE	Gérard BOUILLARD Nathalie AUDRY Karine BORDES Marion SAUVESTRE Vincent HONIAT Jean Claude DEMPÈRE

Commission	Responsable	Membres
Social, scolaire, associations, culture et sport	Karine BORDES	Caroline FEZAS Gérard BOUILLARD Nathalie AUDRY Nathalie GHIANDAI Cendrine BABOT Marion SAUVESTRE Jonathan MATTIOLI Franck NEZRY
Travaux, ressources humaines, communication	Jean-Claude DEMPÈRE	Nathalie AUDRY Nathalie GHIANDAI Daniel RALIERE Cendrine BABOT Marion SAUVESTRE Jonathan MATTIOLI Vincent HONIAT Brigitte LAGARDE

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

Vote « POUR » à l'unanimité.

9/ Confirmation d'un délégué titulaire + un délégué suppléant Muretain Agglo

Thierry CHEBELIN est seul candidat au rôle de délégué titulaire et Karine BORDES est seule candidate au rôle de délégué suppléant.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 2 abstentions (Brigitte LAGARDE, Franck NEZRY), 13 pour.

Vote « POUR » à la majorité.

10/ Election des délégués des syndicats

10.1/ SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne) :

Deux délégués titulaires sont requis, Vincent HONIAT et Daniel RALIERE sont seuls candidats.

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Résultat : 14 voix pour Daniel RALIERE, 13 voix pour Vincent HONIAT, 1 bulletin blanc.

Daniel RALIERE et Vincent HONIAT sont élus délégués titulaires au SDEHG.

10.2/ SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux-du-Touch)

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont requis, Thierry CHEBELIN est le seul candidat au rôle de titulaire, Nathalie GHIANDAI est seule candidate au rôle de suppléant.

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Résultat : 14 voix pour Thierry CHEBELIN, 14 voix pour Nathalie GHIANDAI, 1 bulletin blanc.

Thierry CHEBELIN et Nathalie GHIANDAI sont élus délégués au SIECT.

10.3/ SMEAT (Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine)

Gérard BOUILLARD est seul candidat.

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Résultat : 12 voix pour Gérard BOUILLARD, 3 bulletins blancs.

Gérard BOUILLARD est élu délégué au SMEAT.

11/ Ajouter à l'ordre du jour l'élection des membres du CCAS

11.1/ Ajout de l'élection des membres du CCAS à l'ordre du jour

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

Vote « POUR » à l'unanimité

11.2/ Nombre de membres du CCAS

Le nombre minimum de membres du CCAS est de 8 (4 élus + 4 habitants non élus) et le nombre maximum est de 16. Le conseil vote la proposition de ramener le CCAS à 8 personnes.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

Vote « POUR » à l'unanimité.

11.3/ Election des membres

Nathalie GHIANDAI, Gérard BOUILLARD, Cendrine BABOT et Karine BORDES sont candidats.

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Résultat : 13 voix pour Nathalie GHIANDAI, 12 voix pour Gérard BOUILLARD, 12 voix pour Cendrine BABOT, 13 voix pour Karine BORDES, 1 voix pour Franck NEZRY, 1 voix pour Brigitte LAGARDE et 1 bulletin blanc.

Nathalie GHIANDAI, Gérard BOUILLARD, Cendrine BABOT et Karine BORDES sont élus membres du CCAS.

Séance levée à 20h02